

# DÉPLACEMENTS SUR LES ROUTES DE LA MANCHE

## LES MANCHOIS INVITÉS À S'INFORMER ET DONNER LEUR AVIS DU 21 NOVEMBRE 2022 AU 5 JANVIER 2023

Axe fort du projet de mandature du Département, les déplacements font l'objet d'une concertation citoyenne où chaque Manchois est invité à participer via un questionnaire ou un sondage. Il s'agit ici de répondre au mieux aux attentes des habitants, prendre en compte toutes les formes de mobilité mais aussi s'adapter aux enjeux environnementaux.

### PARCE QUE L'AVIS DE CHAQUE MANCHOIS COMPTE

Le conseil départemental de la Manche gère un réseau routier de près de 8 000 km, auquel viennent s'ajouter les routes nationales gérées par l'État et les routes communales. Les modes de déplacement des Manchois sont ceux d'un territoire rural et peu dense (70% des déplacements quotidiens sont effectués en voiture et 3% par transport en commun) mais les attentes semblent évoluer. C'est pourquoi le Département trouve nécessaire de connaître les besoins des Manchois afin d'orienter, affiner et enrichir les projets actuels et futurs. Avec l'appui externe de deux sociétés, Algoé et 6-t, le Département a lancé au printemps la première phase de cette concertation via des entretiens et ateliers participatifs. La concertation entre aujourd'hui dans sa seconde phase avec un sondage téléphonique auprès d'un panel représentatif de 500 Manchois et un questionnaire en ligne et en format papier. Les communes du territoire sont également invitées à répondre au questionnaire et à faire délibérer leur conseil municipal.



*« La logique de concertation fait partie intégrante du projet de mandature. L'année dernière j'avais évoqué l'importance que j'attache à ce que le Département s'affirme pleinement comme un lieu d'idées et de propositions pour améliorer notre gouvernance et pour mieux construire nos politiques publiques. C'est dans cette idée que le Département a fait le choix de lancer une concertation citoyenne sur les Déplacements », Jean Morin, Président du Département de la Manche.*

### COMMENT PRENDRE PART À LA CONCERTATION CITOYENNE ?

Les Manchois ont six semaines, entre le 21 novembre 2022 et le 5 janvier 2023 pour faire part de leur avis, via le formulaire en ligne présent sur le site [manche.fr](http://manche.fr) ou en format papier disponible dans les mairies.

Afin que chacune et chacun puisse être sensibilisé au sujet et répondre de manière éclairée, cette démarche est accompagnée d'outils d'information sur la thématique des déplacements émanant de tiers-experts.

A la fin de la période de concertation, un bilan et des propositions seront faits par les cabinets et seront restitués selon un processus restant à définir.